

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} janvier – 30 juin 2013

Groupe Air France-KLM

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois) Retraité^(*)
Chiffre d'affaires	6	12 301	12 145
Autres produits de l'activité		1	9
Produits des activités ordinaires		12 302	12 154
Charges externes	7	(7 942)	(8 020)
Frais de personnel	8	(3 863)	(3 907)
Impôts et taxes		(91)	(94)
Amortissements	9	(771)	(778)
Dépréciations et provisions	9	(76)	(65)
Autres produits et charges	10	(10)	20
Résultat d'exploitation courant		(451)	(690)
Cessions de matériels aéronautiques		(4)	4
Autres produits et charges non courants	11	(39)	(274)
Résultat des activités opérationnelles		(494)	(960)
Coût de l'endettement financier brut	12	(240)	(210)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	12	39	40
Coût de l'endettement financier net		(201)	(170)
Autres produits et charges financiers	12	(89)	(178)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		(784)	(1 308)
Impôts	13	72	91
Résultat net des entreprises intégrées		(712)	(1 217)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	14	(78)	(60)
Résultat net des activités poursuivies		(790)	(1 277)
Résultat net		(790)	(1 277)
- Propriétaires de la société mère		(793)	(1 276)
- Participations ne donnant pas le contrôle		3	(1)
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	15	(2,68)	(4,32)
- dilué	15	(2,68)	(4,32)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Groupe Air France-KLM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013	30.06.2012
	(6 mois)	(6 mois)
		Retraité (*)
Résultat net	(790)	(1 277)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur portée en autres éléments du résultat global	194	189
Variation de la juste valeur transférée en résultat	-	(98)
Couverture des flux de trésorerie		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en autres éléments du résultat global	58	54
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(55)	(124)
Couverture de juste valeur		
Partie efficace de la variation de juste valeur portée en autres éléments du résultat global	(23)	-
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	7	(8)
Variation de la réserve de conversion	2	5
Impôt sur les éléments recyclables du résultat global	1	24
Total des autres éléments recyclables du résultat global	184	42
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	(154)	(1 495)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies des sociétés mises en équivalence	(2)	-
Impôt sur les éléments non recyclables du résultat global	32	394
Total des autres éléments non recyclables du résultat global	(124)	(1 101)
Total des autres éléments du résultat global, après impôt	60	(1 059)
Résultat global	(730)	(2 336)
- Propriétaires de la société mère	(731)	(2 326)
- Participations ne donnant pas le contrôle	1	(10)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité)

Actif <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012 Retraité (*)	1^{er} janvier 2012 Retraité (*)
Goodwill		238	252	426
Immobilisations incorporelles		868	842	774
Immobilisations aéronautiques	16	9 757	10 048	10 689
Autres immobilisations corporelles	16	1 877	1 932	2 055
Titres mis en équivalence		309	381	422
Actifs de pension	17	2 329	2 477	2 336
Autres actifs financiers (**)		1 988	1 665	2 015
Impôts différés		1 379	1 392	1 322
Autres débiteurs		97	152	168
Actif non courant		18 842	19 141	20 207
Actifs détenus en vue de la vente	18	48	7	10
Autres actifs financiers (**)		780	933	751
Stocks et encours		534	521	585
Créances clients		2 396	1 859	1 774
Créances d'impôt société		36	11	10
Autres débiteurs		883	828	995
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 053	3 420	2 283
Actif courant		8 730	7 579	6 408
Total actif		27 572	26 720	26 615

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(**) Dont :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012	1^{er} janvier 2012
Dépôts liés aux dettes financières	816	806	656
Valeurs mobilières de placements (y compris comptes de trésorerie nantis)	903	956	987

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité) (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012 Retraité (*)	1^{er} janvier 2012 Retraité (*)
Capital	<i>19.1</i>	300	300	300
Primes d'émission et de fusion		2 971	2 971	2 971
Actions d'autocontrôle		(84)	(85)	(89)
Réserves et résultat	<i>19.2</i>	(257)	403	1 775
Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)		2 930	3 589	4 957
Participations ne donnant pas le contrôle		40	48	47
Capitaux propres		2 970	3 637	5 004
Provisions et avantages du personnel	<i>17 - 20</i>	3 084	3 158	2 692
Dettes financières	<i>21</i>	8 950	9 565	9 228
Impôts différés		62	149	223
Autres créditeurs		362	384	321
Passif non courant		12 458	13 256	12 464
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	<i>18</i>	41	-	-
Provisions	<i>20</i>	602	555	156
Dettes financières	<i>21</i>	2 224	1 434	1 174
Dettes fournisseurs		2 594	2 219	2 599
Titres de transports émis et non utilisés		3 275	2 115	1 885
Programmes de fidélisation		749	770	784
Dettes d'impôt société		1	3	6
Autres créditeurs		2 615	2 474	2 386
Concours bancaires		43	257	157
Passif courant		12 144	9 827	9 147
Total passif		24 602	23 083	21 611
Total passif et capitaux propres		27 572	26 720	26 615

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres – Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2012	300 219 278	300	2 971	(89)	2 858	6 040	54	6 094
Première application d'IAS 19 révisée								
« Avantages au personnel » (note 2)	-	-	-	-	(1 083)	(1 083)	(7)	(1 090)
Au 1^{er} janvier 2012(retraité) (*)	300 219 278	300	2 971	(89)	1 775	4 957	47	5 004
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	94	94	-	94
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(57)	(57)	-	(57)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	(1 092)	(1 092)	(9)	(1 101)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	5	5	-	5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1 050)	(1 050)	(9)	(1 059)
Résultat de la période	-	-	-	-	(1 276)	(1 276)	(1)	(1 277)
Résultat global	-	-	-	-	(2 326)	(2 326)	(10)	(2 336)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	2	2	-	2
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	7	-	7	-	7
Variation de périmètre	-	-	-	-	1	1	-	1
Au 30 juin 2012 (retraité) (*)	300 219 278	300	2 971	(82)	(548)	2 641	36	2 677
Au 31 décembre 2012 (retraité) (*)	300 219 278	300	2 971	(85)	403	3 589	48	3 637
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	186	186	-	186
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	11	11	-	11
Gain/(perte) lié aux couvertures de juste valeur	-	-	-	-	(15)	(15)	-	(15)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	(123)	(123)	(2)	(125)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	3	3	-	3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	62	62	(2)	60
Résultat de la période	-	-	-	-	(793)	(793)	3	(790)
Résultat global	-	-	-	-	(731)	(731)	1	(730)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	1	1	-	1
OCEANE	-	-	-	-	70	70	-	70
Titres d'autocontrôle	-	-	-	1	-	1	-	1
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Au 30 juin 2013	300 219 278	300	2 971	(84)	(257)	2 930	40	2 970

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois) Retraité^(*)
Résultat net – Propriétaires de la société mère		(793)	(1 276)
Participations ne donnant pas le contrôle		3	(1)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9	847	843
Dotations nettes aux provisions financières		8	(7)
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		3	(8)
Résultat sur cessions de filiales et participations	11	(9)	(97)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		111	135
Ecarts de change non réalisés		(54)	19
Résultats des sociétés mises en équivalence		78	60
Impôts différés	13.1	(88)	(110)
Autres éléments non monétaires		(29)	348
Sous-total		77	(94)
(Augmentation) / diminution des stocks		(20)	47
(Augmentation) / diminution des créances clients		(552)	(574)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		277	(183)
Variation des autres débiteurs et créditeurs		1 257	1 265
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		1 039	461
Prise de contrôle de filiales et participations, achat de parts dans les sociétés non contrôlées		(18)	(38)
Investissements corporels et incorporels		(636)	(1 023)
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées	11	26	466
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		160	598
Dividendes reçus		7	14
Diminution (augmentation) nette des placements		54	(31)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(407)	(14)
Cession de participations sans perte de contrôle, d'actions propres		-	7
Emissions de nouveaux emprunts		1 214	627
Remboursements d'emprunts		(663)	(425)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(311)	(287)
Nouveaux prêts		(91)	(23)
Remboursements des prêts		86	66
Dividendes distribués		(2)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		233	(36)
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		(18)	9
Variation de la trésorerie nette		847	420
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		3 163	2 126
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture		4 010	2 546
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(43)	(23)
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(225)	(230)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		21	24

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

(*) Voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} janvier – 30 juin 2013

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation du groupe, qui est également la monnaie fonctionnelle d'Air France-KLM, est l'euro.

2. RETRAITEMENT DES COMPTES 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » publiée en juin 2011 par l'IASB est entrée en vigueur. Les principaux changements pour le groupe sont les suivants :

- L'option appliquée jusqu'alors par le Groupe permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du « corridor » est supprimée. Les gains et pertes actuariels sont désormais comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global,
- Les coûts des services passés non acquis, précédemment étalés, sont intégralement comptabilisés en résultat,
- Le rendement des actifs, jusqu'alors déterminé à partir d'un taux de rendement attendu, est à présent évalué sur la base du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 ont été retraités afin de permettre la comparaison. La situation du bilan retraité au 1^{er} janvier 2012 ainsi qu'au 31 décembre 2012 sont également présentées.

Les impacts de la révision de la norme sont résumés ci-après :

Impacts sur le compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Semestre clos le 30 juin 2012
Charges de personnel	(53)	(27)
Autres produits et charges non courants	13	12
Impôts	7	2
Résultat net	(33)	(13)
- Propriétaires de la société mère	(33)	(13)
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)		
- de base	(0,11)	(0,04)
- dilué	(0,11)	(0,04)

Impacts sur l'état du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Semestre clos le 30 juin 2012
Résultat net	(33)	(13)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	(312)	(1 495)
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(2)	-
Impôt sur les éléments non recyclables du résultat global	95	394
Résultat global	(252)	(1 114)
- <i>Propriétaires de la société mère</i>	(251)	(1 105)
- <i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	(1)	(9)

Impacts sur le bilan consolidé

<i>En millions d'euros</i>	1^{er} janvier 2012	31 décembre 2012
Titres mis en équivalence	-	(2)
Actifs de pension	(881)	(993)
Impôt différé actif	179	241
Provisions et avantages du personnel	631	871
Impôt différé passif	(243)	(282)
Impacts nets sur capitaux propres	(1 090)	(1 343)
- <i>Propriétaires de la société mère</i>	(1 083)	(1 335)
- <i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	(7)	(8)

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1. Intervenues au cours de la période

Le Conseil d'administration d'Alitalia du 14 février 2013 a entériné la mise en place d'un prêt d'actionnaire convertible d'un montant de 95 millions d'euros. Air France-KLM y a contribué à hauteur de sa participation de 25%, soit 23,8 millions d'euros.

Dans le cadre du projet Transform 2015, le groupe Air France a décidé de regrouper ses activités régionales françaises Britair, Régional, Airlinair, sous une holding dénommée *HOP!* (voir note 5).

Le 28 mars 2013, Air France-KLM a émis 53 398 058 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 février 2023 pour un montant de 550 millions d'euros. Les caractéristiques de cet emprunt sont décrites dans la note 21.

Le 19 juin 2013, le groupe a entériné la commande ferme de 25 Airbus A350s, engagée par lettre d'intention le 15 septembre 2011, mais qui avait jusque-là été suspendue à la conclusion d'un accord avec Rolls Royce concernant l'entretien des moteurs.

3.2. Postérieurs à la clôture

Il ne s'est produit aucun événement postérieur à la clôture.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

Principes de préparation des états financiers consolidés résumés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés résumés et sont présentés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 décembre 2012.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2013 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables pour le groupe à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2013.

Évolution du référentiel comptable

Les normes IAS 19 révisée « Avantages du personnel », IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » et l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) » ont été appliquées pour la première fois au 31 mars 2013. Les impacts d'IAS 19 révisée sur les comptes consolidés du groupe sont détaillés en note 2 « Retraitement des comptes 2012 ». Les impacts résultant de l'application des autres textes ne sont pas significatifs.

Les textes applicables au groupe de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014 sont décrits ci-dessous :

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » qui remplacera la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc »
- La norme IFRS 11 « Partenariats » qui remplacera la norme IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par les co-entrepreneurs »
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- La norme IAS 28 (2011) « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »
- L'amendement à la norme IAS 32 « Présentation - Compensation des actifs et des passifs financiers »

Les textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont décrits ci-dessous. Ils seront applicables de manière obligatoire, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne :

- L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une activité publique », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014
- L'amendement à la norme IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014
- La norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015

L'application des normes IFRS 10 et IFRS 11 est en cours d'étude. Néanmoins, le groupe ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur son périmètre de consolidation.

Les impacts de l'interprétation IFRIC 21 sont en cours de valorisation.

4.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés semestriels

Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant sont caractérisés par une saisonnalité liée à un haut niveau d'activité entre le 1^{er} avril et le 30 septembre. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires et les charges attachées sont reconnus sur leur période de réalisation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

4.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels résumés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe, décrites en note 4 de l'annexe des comptes consolidés du 31 décembre 2012, concernent :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les instruments financiers,
- les impôts différés actifs,
- le programme de fidélisation *Flying Blue*,
- les provisions (y compris les avantages du personnel).

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les comptes consolidés semestriels ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière qui s'est développée depuis 2008 et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne la valorisation des actifs à long terme, i.e. les actifs non courants, il a notamment été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés du groupe sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution des hypothèses ou de conditions différentes.

5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dans le cadre de la constitution de *HOP!*, le groupe a acquis la compagnie Airlinair. Cette opération s'est effectuée de la façon suivante :

- la cession, en date du 28 février 2013, des parts détenues dans Financière LMP (39,86%), société mère qui détenait Airlinair (voir note 11),
- l'acquisition, en date du 28 février 2013, de 100% des parts Airlinair pour un montant de 17 millions d'euros. Le goodwill relatif à cette opération ressort à 3 millions d'euros.

Le groupe a cédé, le 15 mai 2013, sa filiale italienne Servair Airchef, spécialisée dans le catering (restauration aérienne). Le résultat de cession relatif à cette opération s'élève à 15 millions d'euros.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent au résultat des activités opérationnelles. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont ventilées en six zones géographiques :

- France métropolitaine
- Europe hors France et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

6.1. Informations par secteur d'activité

- **Semestre clos le 30 juin 2013**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 373	1 421	1 633	925	-	14 352
Chiffre d'affaires intersecteurs	(724)	(16)	(1 012)	(299)	-	(2 051)
Chiffre d'affaires externe	9 649	1 405	621	626	-	12 301
Résultat d'exploitation courant	(354)	(100)	57	(54)	-	(451)
Résultat des activités opérationnelles	(393)	(115)	53	(39)	-	(494)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(79)	-	1	-	-	(78)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(290)	(290)
Impôts	-	-	-	-	72	72
Résultat net des activités poursuivies	(472)	(115)	54	(39)	(218)	(790)

Groupe Air France-KLM

- Semestre clos le 30 juin 2012 (retraité)

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 304	1 521	1 573	848	-	14 246
Chiffre d'affaire intersecteurs	(744)	(13)	(1 050)	(294)	-	(2 101)
Chiffre d'affaires externe	9 560	1 508	523	554	-	12 145
Résultat d'exploitation courant	(572)	(134)	53	(37)	-	(690)
Résultat des activités opérationnelles	(777)	(174)	25	(34)	-	(960)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(62)	1	1	-	-	(60)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(348)	(348)
Impôts	-	-	-	-	91	91
Résultat net des activités poursuivies	(839)	(173)	26	(34)	(257)	(1 277)

6.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Semestre clos le 30 juin 2013

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Passage régulier	2 901	3 053	154	556	1 618	901	9 183
Autres recettes passage	194	155	8	26	33	50	466
Total passage	3 095	3 208	162	582	1 651	951	9 649
Transport de fret	188	521	13	95	230	262	1 309
Autres recettes fret	27	18	2	7	23	19	96
Total fret	215	539	15	102	253	281	1 405
Maintenance	372	232	-	-	17	-	621
Autres	202	375	17	32	-	-	626
Total	3 884	4 354	194	716	1 921	1 232	12 301

- Semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Passage régulier	2 889	3 048	157	566	1 532	912	9 104
Autres recettes passage	186	148	6	30	30	56	456
Total passage	3 075	3 196	163	596	1 562	968	9 560
Transport de fret	181	540	13	107	263	312	1 416
Autres recettes fret	28	22	2	5	19	16	92
Total fret	209	562	15	112	282	328	1 508
Maintenance	331	174	-	-	18	-	523
Autres	181	332	13	28	-	-	554
Total	3 796	4 264	191	736	1 862	1 296	12 145

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Semestre clos le 30 juin 2013

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	962	2 222	685	1 196	2 504	1 614	9 183
Transport de fret	3	23	72	285	535	391	1 309
Total	965	2 245	757	1 481	3 039	2 005	10 492

- Semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	991	2 230	677	1 200	2 407	1 599	9 104
Transport de fret	3	24	71	295	566	457	1 416
Total	994	2 254	748	1 495	2 973	2 056	10 520

7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)
Carburant avions	3 408	3 568
Affrètements aéronautiques	233	276
Locations opérationnelles	469	464
Redevances aéronautiques	906	901
Commissariat	290	285
Achats d'assistance en escale	707	658
Achats d'entretien	647	546
Frais commerciaux et de distribution	437	441
Autres frais	845	881
Total	7 942	8 020
<i>Hors carburant avions</i>	4 534	4 452

8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

8.1. Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois) Retraité
Salaires et traitements	2 756	2 788
Charges sociales	890	899
Charges de retraite	211	186
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	2	2
Autres	4	32
Total	3 863	3 907

Groupe Air France-KLM

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

8.2. Effectifs moyens de la période

	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013	30.06.2012
	(6 mois)	(6 mois)
Personnel navigant technique	8 387	8 464
Personnel navigant commercial	22 096	22 412
Personnel au sol	67 809	70 398
Total	98 292	101 274

9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013	30.06.2012
	(6 mois)	(6 mois)
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	36	33
Immobilisations aéronautiques	605	611
Autres immobilisations corporelles	130	134
	771	778
Dépréciations et provisions		
Stocks	1	(1)
Créances	3	(1)
Provisions	72	67
	76	65
Total	847	843

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013	30.06.2012
	(6 mois)	(6 mois)
Exploitation conjointe de lignes et fret	(39)	(7)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	39	49
Autres	(10)	(22)
Total	(10)	20

11. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013	30.06.2012
	(6 mois)	(6 mois)
		Retraité
Charges de restructuration	(4)	(360)
Résultat sur cession de filiales et participations	9	97
Autres	(44)	(11)
Autres produits et charges non courants	(39)	(274)

- **Semestre clos le 30 juin 2013**

Au 30 juin 2013, le poste « résultat sur cession de filiales et participations » inclut :

- le résultat de cession des parts détenues dans Financière LMP (39,86%). Le prix de vente de cette opération s'est élevé à 7 millions d'euros, générant une moins-value de cession de 6 millions d'euros (voir note 5),
- le résultat de cession des parts détenues dans Servair Airchef (50%). Le prix de vente de cette opération s'est élevé à 28 millions d'euros, générant une plus-value de cession de 15 millions d'euros (voir note 5).

Au 30 juin 2013, dans le cadre de l'évaluation des compagnies régionales irlandaise et belge, le groupe a procédé à l'enregistrement d'une provision complémentaire de 29 millions d'euros, incluse dans la ligne « autres », pour ramener la valeur de l'actif net de l'ensemble Cityjet et VLM à zéro.

- **Semestre clos le 30 juin 2012 (retraité)**

Le poste « résultat sur cession de filiales et participations » incluait un montant de 97 millions d'euros correspondant à la plus-value réalisée le 1^{er} mars 2012 par le groupe dans le cadre du placement privé d'une partie des actions d'Amadeus IT Holding SA, dont le produit de cession ressortait à 466 millions d'euros.

Le groupe a également initié au cours du premier semestre 2012 un plan de restructuration concernant la société Air France et ses filiales régionales en France. Il comprenait essentiellement deux volets : le redimensionnement de la flotte et un plan de réduction d'effectifs.

Les modalités du plan ont été présentées aux instances représentatives du personnel d'Air France en juin 2012. S'agissant des filiales, les discussions se sont poursuivies au cours du second semestre 2012.

Concernant le redimensionnement de la flotte, les modalités d'application se sont traduites, pour les appareils concernés, par des mises au rebut, des cessions, des démantèlements en pièces détachées ou des arrêts de contrats de location.

S'agissant du plan de réduction d'effectifs qui portait sur 5 122 postes, il incluait des aides aux départs volontaires en retraite et un plan de départs volontaires, dont la période de candidatures a été ouverte au cours du 4^{ème} trimestre 2012.

Dans ces conditions, le groupe avait procédé à sa meilleure estimation, au 30 juin 2012, des coûts engendrés par ce plan et avait enregistré une provision pour restructuration d'un montant total de 358 millions.

12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)
Produits des valeurs mobilières de placement	13	15
Autres produits financiers	26	25
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	39	40
Intérêts sur emprunts	(143)	(138)
Intérêts sur contrat de location-financement	(40)	(45)
Intérêts intercalaires capitalisés et autres éléments non monétaires	5	9
Autres charges financières	(62)	(36)
Coût de l'endettement financier brut	(240)	(210)
Coût de l'endettement financier net	(201)	(170)
Résultat de change	34	(32)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(115)	(152)
Dotation nette aux provisions	(2)	7
Autres produits et charges financiers divers	(6)	(1)
Autres produits et charges financiers	(89)	(178)

Le coût de l'endettement financier brut inclut au 30 juin 2013 un montant de 17 millions d'euros relatif à la différence entre le taux d'intérêt facial et le taux effectif (après séparation de la composante capitaux propres) des OCEANes (11 millions d'euros au 30 juin 2012).

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 3,86% pour le semestre clos le 30 juin 2013 (3,83% pour le semestre clos le 30 juin 2012).

La variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers constatée au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant.

13. IMPÔTS

13.1. Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois) Retraité
Charge de la période	(16)	(19)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	-	-
(Charge) / produit d'impôt courant	(16)	(19)
Variation des différences temporaires	15	(15)
Impact de la CVAE	2	2
(Utilisation) / activation des déficits fiscaux	71	123
(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies	88	110
Total	72	91

Groupe Air France-KLM

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Au 30 juin 2013, le groupe a reconnu un produit d'impôt différé actif de 71 millions d'euros au titre des déficits reportables du périmètre d'intégration fiscale néerlandais.

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Les lois de finance rectificatives 2011 et 2012 ont toutefois introduit une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année (montant limité à 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros). Ces mesures ont pour effet le rallongement de la période de récupération. Elles ont conduit le groupe à limiter, depuis le 1^{er} octobre 2011, la reconnaissance des actifs d'impôt différé au titre des déficits reportables du groupe fiscal Air France-KLM.

La limitation des actifs d'impôts différés au 30 juin 2013 a eu un impact de (170) millions d'euros sur la charge d'impôt, contre (341) millions d'euros au 30 juin 2012.

13.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013	01.01.2012
	30.06.2013 (6 mois)	30.06.2012 (6 mois) Retraité
OCEANE	37	-
Eléments recyclables du résultat global	1	24
Eléments non recyclables du résultat global	32	394
Total	70	418

14. PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

- **Semestre clos le 30 juin 2013**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprend pour l'essentiel la quote-part de résultat de (65) millions d'euros du groupe Alitalia. Cette quote-part a été calculée en utilisant un résultat estimé pour le deuxième trimestre, le Conseil d'administration d'Alitalia arrêtant les comptes au 30 juin 2013 se réunissant au mois d'août.

Compte tenu des contributions négatives d'Alitalia ces dernières années, la valeur du goodwill fera l'objet d'un test de valeur sur la base du nouveau plan à moyen terme qui sera finalisé sur le second semestre 2013 par la direction d'Alitalia.

- **Semestre clos le 30 juin 2012**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprenait pour l'essentiel la quote-part de résultat de (55) millions d'euros du groupe Alitalia.

15. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois) Retraité
Résultat net – Propriétaires de la société mère	(793)	(1 276)
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-
Résultat net - Propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	(793)	(1 276)
<i>Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :</i>		
- intérêts versés sur les obligations convertibles dilutives (net d'impôt)	-	-
Résultat net - Propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	(793)	(1 276)

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

	01.01.2013 30.06.2013 (6 mois)	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)
Nombre moyen pondéré :		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 116 420)	(1 229 714)
- d'actions propres achetées dans le cadre du plan de rachat d'actions	-	(321 179)
- d'autres actions propres achetées	(3 071 876)	(2 959 753)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	296 030 982	295 708 632
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires :		
- Conversion des obligations convertibles dilutives	-	-
- Exercice des stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions ordinaires potentielles	296 030 982	295 708 632
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	296 030 982	295 708 632

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2013			Au 31 décembre 2012		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Avions en propriété	10 007	5 799	4 208	9 821	5 488	4 333
Avions en location financement	6 092	2 054	4 038	6 183	2 047	4 136
Actifs en cours de construction	367	-	367	347	-	347
Autres	1 879	735	1 144	2 135	903	1 232
Immobilisations aéronautiques	18 345	8 588	9 757	18 486	8 438	10 048
Terrains et constructions	2 815	1 601	1 214	2 742	1 523	1 219
Installations et matériels	1 320	919	401	1 326	896	430
Actifs en cours de construction	70	-	70	55	-	55
Autres	874	682	192	925	697	228
Autres immobilisations corporelles	5 079	3 202	1 877	5 048	3 116	1 932
Total	23 424	11 790	11 634	23 534	11 554	11 980

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 4 538 millions d'euros au 30 juin 2013 (4 618 millions d'euros au 31 décembre 2012).

17. ACTIFS DE RETRAITE

- **Semestre clos le 30 juin 2013**

Au cours du premier semestre 2013, les taux d'actualisation utilisés par les sociétés pour le calcul des engagements de retraite à prestations définies s'établissent de la façon suivante :

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Zone euro – Duration 10 à 15 ans	3,00%	3,00%
Zone euro – Duration 15 ans et plus	3,75%	3,65%

L'impact de la variation des taux d'actualisation sur les engagements a été calculé en utilisant la sensibilité de l'engagement de retraite à prestations définies aux variations du taux d'actualisation telle que mentionnée dans la note 30.1 des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur la même période, la juste valeur des fonds de couverture a diminué.

Les deux éléments cumulés ont eu un impact de (233) millions d'euros sur les « actifs de pension » et de (79) millions d'euros sur les « provisions pour avantages du personnel ».

- **Semestre clos le 30 juin 2012 (retraité)**

Au cours du premier semestre 2012, les taux d'actualisation utilisés par les sociétés pour le calcul des engagements de retraite à prestations définies ont été établis de la façon suivante :

	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Zone euro – Duration 10 à 15 ans	3,70%	4,75%
Zone euro – Duration 15 ans et plus	4,30%	5,00%

Groupe Air France-KLM

L'impact de la variation des taux d'actualisation sur les engagements a été calculé en utilisant la sensibilité de l'engagement de retraite à prestations définies aux variations du taux d'actualisation telle que mentionnée dans la note 30.1 des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sur la même période, la juste valeur des fonds de couverture a sensiblement augmenté.

Les deux éléments cumulés ont eu un impact de (1 229) millions d'euros sur les « actifs de pension » et de 266 millions d'euros sur les « provisions pour avantages du personnel ».

18. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 30 juin 2013, les postes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente » correspondent, pour 41 millions d'euros, aux actifs et passifs du groupe Cityjet en cours de cession (voir note 11).

De plus, le poste « Actifs détenus en vue de la vente » comprend également la juste valeur de 6 appareils destinés à être cédés, pour un montant de 7 millions d'euros.

19. CAPITAUX PROPRES – PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE

19.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2013, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

Le capital et les droits de vote se répartissent comme suit :

	Au 30 juin 2013		Au 31 décembre 2012	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	9%	9%	10%	10%
Actions détenues par le groupe	1%	-	1%	-
Public	74%	75%	73%	74%
Total	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

19.2. Réserves et résultat

En millions d'euros

	30 juin 2013	31 décembre 2012
		Retraité
Réserve légale	70	70
Réserves distribuables	734	850
Réserves sur instruments dérivés	(47)	(43)
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente	439	253
Réserves sur engagements de retraite	(1 326)	(1 203)
Autres réserves	666	1 701
Résultat net – Propriétaires de la société mère	(793)	(1 225)
Total	(257)	403

20. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2013			Au 31 décembre 2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Provisions pour avantages du personnel	1 892	-	1 892	1 965	-	1 965
Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle	560	137	697	545	96	641
Provision pour restructuration	5	396	401	4	424	428
Provisions pour litiges avec les tiers	420	41	461	429	10	439
Autres provisions pour risques et charges	207	28	235	215	25	240
Total	3 084	602	3 686	3 158	555	3 713

20.1. PROVISIONS

Avantages du personnel

Voir note 17.

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

Provision pour restructuration

Voir note 11.

Litiges en matière de législation anti-trust

Dans le secteur du fret aérien

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Groupe Air France-KLM

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures. En juillet 2012, un accord a été conclu entre l'autorité de la concurrence de l'Afrique du Sud d'une part, Air France et KLM d'autre part pour un montant total de 1,8 million d'euros sans impact sur les comptes, des provisions ayant déjà été constituées. Cet accord a été homologué par le Tribunal le 17 octobre 2012. Enfin, Air France et KLM ont conclu le 20 février 2013 avec l'Autorité de la Concurrence au Brésil un accord de même nature pour un montant total de 4,6 millions d'euros.

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission Européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel.

A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions d'euros ont été imposées aux sociétés du groupe.

En sa qualité de société mère du groupe, la société Air France-KLM a été déclarée conjointement et solidairement responsable des pratiques anticoncurrentielles commises par Air France et KLM.

L'ensemble des sociétés du groupe a formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne les 24 et 25 janvier 2011.

Les recours n'étant pas suspensifs, les sociétés du groupe ont choisi, comme elles en avaient la possibilité, de ne pas effectuer immédiatement le paiement des amendes, mais de constituer des garanties bancaires jusqu'au prononcé d'une décision définitive par les juridictions communautaires.

En Corée du Sud, le 29 novembre 2010 Air France-KLM, Air France et KLM, ont été sanctionnées d'une amende dont le montant total a été ramené à 8,8 millions d'euros déjà payée.

Les trois sociétés ont formé un recours devant la Cour d'Appel de Séoul en décembre 2010.

Par une décision du 16 mai 2012, la 6^{ème} chambre de la Cour d'Appel de Séoul a confirmé les sanctions prononcées en première instance mais elle a mis hors de cause la société holding Air France-KLM pour les pratiques postérieures au 15 septembre 2004, date de sa transformation en société holding. En revanche, l'appel formé par Air France et par KLM a été rejeté. Cette décision de rejet fait l'objet d'un pourvoi devant la Court Suprême qui devrait statuer sur ce pourvoi dans un délai de 1 à 2 ans.

La procédure engagée contre les sociétés du groupe en Suisse était toujours en cours au 30 juin 2013. Cette procédure a donné lieu à la constitution de provisions.

Le montant total des provisions constituées au 30 juin 2013 s'élève à 409 millions d'euros pour l'ensemble des procédures n'ayant pas encore donné lieu à des décisions définitives.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe, des provisions pour la quote-part des émissions de CO2 non couvertes par l'allocation de quotas gratuits et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

20.2. PASSIFS EVENTUELS

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées dans ses états financiers.

Litiges en matière de législation anti-trust

Ces litiges n'ont pas donné lieu à la constitution de provision, le groupe n'étant pas en mesure, à ce stade, d'en apprécier le risque financier.

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien dans plusieurs pays à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret.

En outre, des actions civiles ont été introduites en Europe par des expéditeurs de fret à la suite de la décision de la Commission Européenne du 9 novembre 2010. Les compagnies du groupe entendent s'opposer vigoureusement à ces actions civiles.

Groupe Air France-KLM

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le groupe a conclu au mois de juillet 2010, une transaction (Settlement Agreement) avec les représentants de l'action collective. Aux termes de cette transaction et moyennant le paiement par le groupe d'une somme de 87 millions de dollars, il a été mis fin à toute demande, action et procédure passée, actuelle et future de la part des plaignants tendant à l'obtention de réparations financières à raison des pratiques illicites qui étaient alléguées dans le transport de fret aérien « to, from and within the USA ». Cette transaction a été définitivement approuvée par le Tribunal le 14 mars 2011. Auparavant, 36 entités ont demandé leur exclusion de l'action collective (opt-out) ce qui les autorise à engager individuellement une action civile.

En ce qui concerne les entités qui ont fait le choix de l'exclusion de l'action collective, une quote-part des fonds versés par le groupe correspondant à la proportion du chiffre d'affaires réalisé sur la période considérée avec ces entités, comparée au chiffre d'affaires total d'Air France, KLM et de Martinair sur cette même période, a été transférée sur un compte séquestre particulier. Les entités ayant choisi de s'exclure de l'action collective sont libres d'engager des actions civiles individuelles contre Air France, KLM et Martinair.

Des réclamations ayant été notifiées par deux de ces entités au cours de l'année 2011, la quote-part des fonds qui leur était destinée a été reversée au groupe et provisionnée.

Pays-Bas

Au Pays-Bas, une instance civile a été engagée le 30 septembre 2010 devant le tribunal d'Amsterdam contre KLM, Martinair et Air France par une société dénommée Equilib qui déclare avoir acquis auprès de 175 expéditeurs de fret aérien leurs droits d'agir en justice pour obtenir réparation des préjudices prétendument subis du fait des pratiques anticoncurrentielles sur le marché européen pendant la période 2000 à 2006.

L'action introduite par Equilib tend à obtenir un jugement déclaratoire de responsabilité à l'encontre des sociétés du groupe et dans un second temps leur condamnation conjointe et solidaire au paiement de dommages et intérêts évalués à ce stade et sans aucune justification à 400 millions d'euros.

La procédure n'en est qu'à un stade préliminaire et ne sera pas examinée au fond dans un délai rapide dans la mesure où le Tribunal d'Amsterdam a décidé le 7 mars 2012, de suspendre la procédure jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les juridictions de l'Union européenne sur le recours en nullité introduit par les sociétés du groupe contre la décision de la Commission européenne du 9 novembre 2010.

Equilib a fait appel de la décision du Tribunal d'Amsterdam. La procédure est actuellement pendante devant la Cour d'Appel d'Amsterdam.

Dans le cadre de cette action, les sociétés du groupe ont appelé en garantie dans cette procédure l'ensemble des compagnies aériennes auxquelles la Commission Européenne a infligé une sanction pécuniaire dans sa décision du 9 novembre 2010. Ainsi en cas de condamnation pécuniaire des compagnies du groupe, le poids d'une telle condamnation serait partagé entre l'ensemble des compagnies aériennes.

Une action civile de même nature a été engagée devant le Tribunal d'Amsterdam en février 2012 contre Air France et KLM ainsi que contre d'autres compagnies aériennes par une société dénommée East West Debt BV. Cette société déclare représenter 8 expéditeurs de fret aérien qui allèguent avoir subi des préjudices du fait des pratiques anti-concurrentielles entre 2000 et 2006.

East West Debt BV réclame un montant de 27,9 millions d'euros de dommages et intérêts sans aucune justification. Pour les mêmes motifs que ceux exposés dans l'affaire Equilib, le Tribunal d'Amsterdam a décidé le 7 novembre 2012 de suspendre la procédure. East West Debt a interjeté appel de cette décision. Comme dans l'affaire Equilib, les compagnies du groupe ont appelé en garantie les autres compagnies aériennes.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, une procédure civile a été introduite contre British Airways par deux importateurs de fleurs. British Airways a appelé en garantie l'ensemble des autres compagnies aériennes sanctionnées par la Commission Européenne dont les sociétés du groupe. British Airways n'a ni chiffré ni justifié de son propre préjudice. La procédure d'appel en garantie a été suspendue par la juridiction saisie.

Au total, 267 plaignants sont parties à la procédure principale.

Australie

Dans le contexte d'une procédure de *class action* initiée en 2007 contre sept compagnies aériennes (hors groupe Air France-KLM) devant la *Federal Court* en Australie, Air France, KLM et Martinair ont fait l'objet d'appel en garantie de la part de Singapore Airlines (15 août 2011), Cathay Pacific (15 août 2011), Lufthansa (4 novembre 2011), Air New Zealand (5 décembre 2011) et British Airways (19 décembre 2011). Les demandes de ces compagnies aériennes visent à obtenir une contribution d'Air France, KLM et Martinair au paiement d'éventuels dommages et intérêts auxquels elles pourraient être condamnées dans la procédure au principal, bien qu'elles nient avoir commis les faits qui leur sont reprochés. Les sociétés du groupe ont déposé un mémoire en défense contre ces demandes, dans lequel elles rejettent toute responsabilité de leur part, notamment car elles n'effectuaient aucun vol direct en provenance ou à destination de l'Australie durant la période concernée. Il est peu probable qu'un jugement intervienne dans la procédure de *class action* en 2013.

Les sociétés du groupe entendent s'opposer vigoureusement à l'ensemble de ces actions civiles.

Groupe Air France-KLM

Norvège

Le 25 mai 2012, une action civile a été introduite devant le Tribunal Norvégien par une société dénommée Marine Harvest au motif d'un prétendu surcoût causé par les pratiques anti-concurrentielles. Les compagnies du groupe ont saisi le Tribunal d'une demande tendant à suspendre cette procédure.

Autres litiges

a) Pretory

La société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols. Malgré les réquisitions de non lieu du Ministère Public, la société Air France a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel de Paris du seul chef de travail dissimulé par une ordonnance du juge d'instruction en date du 7 février 2012.

Par jugement en date du 9 juillet 2013, la société Air France a été condamnée à 150 000 euros d'amende. La société a immédiatement interjeté appel de ce jugement qu'elle estime infondé.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

En janvier 2008, l'association néerlandaise Vereniging van Effectenbezitters (VEB) avait assigné Air France-KLM et KLM devant le Tribunal d'Amsterdam aux fins d'obtenir en faveur des actionnaires minoritaires de KLM condamnation de ces sociétés au paiement d'un dividende supérieur au dividende de 0,58 euro par action qui avait été versé à ces actionnaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2010, le tribunal a débouté l'association en considérant que la résolution d'assemblée relative au montant du dividende satisfaisait au test de « reasonableness and fairness ».

VEB a fait appel de cette décision.

Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel d'Amsterdam le 15 novembre 2011. Les plaignants ont fait un pourvoi en cassation auprès de la Cour Suprême néerlandaise le 15 février 2012. L'avocat général de la Cour Suprême a conclu au rejet de l'appel. La Cour Suprême devrait rendre son arrêt le 13 septembre 2013.

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

L'ensemble de ces procédures tend à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayants droit des passagers décédés dans l'accident.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des procédures engagées tant contre Air France que contre le constructeur de l'avion et les équipementiers, ont été consolidées devant la District Court for the Northern District of California.

Ce Tribunal, par jugement en date du 4 octobre 2010 a débouté les ayants droit des victimes de leurs demandes sur le fondement du « forum non conveniens » et les a renvoyés à mieux se pourvoir en France.

Au plan pénal, Air France et Airbus personnes morales ont été mises en examen pour homicides involontaires les 17 et 18 mars 2011 par les juges d'instruction en charge de l'information judiciaire et encourrent des peines d'amendes prévues par la loi. Le risque financier lié à ces amendes n'est pas significatif.

Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Au plan civil, les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 20.1 et 20.2, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

21. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2013			Au 31 décembre 2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	577	-	577	603	-	603
OCEANE	1 454	-	1 454	988	-	988
Emprunts obligataires	1 200	750	1 950	1 950	-	1 950
Emprunts location financement	3 833	645	4 478	3 919	588	4 507
Autres emprunts	1 886	725	2 611	2 105	734	2 839
Intérêts courus non échus	-	104	104	-	112	112
Total	8 950	2 224	11 174	9 565	1 434	10 999

Le 28 mars 2013, Air France-KLM a émis 53 398 058 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 février 2023 pour un montant nominal de 550 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 10,30 euros avec coupon annuel de 2,03%.

La période de conversion s'étend du 7 mai 2013 au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normale ou anticipée. Le ratio de conversion est d'une action pour une obligation.

Un remboursement au pair, majoré des intérêts courus, sera rendu possible au 15 février 2019 sur demande des porteurs.

Air France-KLM peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 28 septembre 2016 si le cours de l'action excède 130% du nominal, soit 13,39 euros incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 443 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 550 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 107 millions d'euros avant impôts différés.

Au 30 juin 2013, les passifs financiers ayant une valeur de marché sensiblement différente de leur valeur comptable sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable	Valeur de marché
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	577	275
OCEANE	1 454	1 633
Emprunts obligataires	1 950	2 034
Total	3 981	3 942

22. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

22.1. Locations financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financements se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Avions	5 082	4 591
Constructions	581	481
Autres	138	141
Total	5 801	5 213

22.2. Locations opérationnelles

Le montant non actualisé des engagements de locations opérationnelles de biens aéronautiques s'élève à 5 222 millions d'euros au 30 juin 2013 (5 022 millions d'euros au 31 décembre 2012).

23. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
2 nd semestre N (6 mois)	147	-
N + 1	422	511
N + 2	535	431
N + 3	440	434
N + 4	426	354
Au-delà de N+4	5 298	2 410
Total	7 268	4 140

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 30 juin 2013 augmente de 22 unités par rapport au 31 décembre 2012 et s'élève à 65 appareils. Les évolutions du carnet de commande s'expliquent par la commande de 25 appareils, la livraison de 4 appareils et le transfert d'une option en commande ferme au cours de la période.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a passé une commande ferme de 25 Airbus A350.

Le groupe a reçu un Airbus A330 ainsi qu'un Boeing B777.

Par ailleurs, un Boeing B777 en option a été transformé en commande ferme.

Fret

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Groupe Air France-KLM

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 2 Boeing B737.

Flotte régionale

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison	N (6 mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	Au-delà de N+4	Total
<u>Flotte long courrier – passage</u>								
A380	au 30 juin 2013	1	1	-	-	-	2	4
	au 31 décembre 2012	-	2	2	-	-	-	4
A350	au 30 juin 2013	-	-	-	-	-	25	25
	au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	-
A330	au 30 juin 2013	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 décembre 2012	-	1	-	-	-	-	1
B787	au 30 juin 2013	-	-	-	3	3	19	25
	au 31 décembre 2012	-	-	-	-	3	22	25
B777	au 30 juin 2013	-	-	4	1	-	-	5
	au 31 décembre 2012	-	1	-	3	1	-	5
<u>Flotte moyen courrier</u>								
A320	au 30 juin 2013	-	-	3	-	-	-	3
	au 31 décembre 2012	-	-	-	3	-	-	3
B737	au 30 juin 2013	-	2	-	-	-	-	2
	au 31 décembre 2012	-	2	2	-	-	-	4
<u>Flotte régionale</u>								
CRJ 1000	au 30 juin 2013	-	-	1	-	-	-	1
	au 31 décembre 2012	-	-	-	1	-	-	1

24. PARTIES LIEES

Les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre.